

CCP

(Commission Centrale de Prévention)
du 30 juin 2022

Faudra-t-il sortir les mitaines cet hiver ?

La commission centrale de prévention s'est réunie masquée le jeudi 30 juin 2022 sous la présidence de la SGA.

FO se félicite de la venue de l'Etat-major de l'armée de Terre à cette session ; est-ce le retour des états-majors dans l'instance ? **FO Défense** s'en montrerait satisfaite si c'était le cas.

■ **La circulaire du 22 avril 2022 sur les économies d'énergie dite « directive CASTEX »**

Interpelée sur ce point dans notre déclaration liminaire, la Présidente nous a concédé que des études étaient en cours mais qu'à ce jour aucun schéma directeur n'était arrêté. Si elle s'est étonnée de nos remontées de terrain, elle est désagréablement surprise que les études menées sur le terrain n'associent ni les représentants du personnel, ni les agents eux-mêmes. A ce niveau, il est concédé que ce ne sont pas aux agents de devoir supporter le surcoût d'éventuelles mises en télétravail forcé, notamment. Compte tenu des éléments portés dans notre argumentaire, la Présidente demande que les représentants du personnel, voire les agents, soient acteurs des travaux en cours.

Une information en ce sens devrait partir vers les états-majors et services.

Si les économies d'énergie sont l'affaire de tous, il ne fait aucun doute d'un impact sur les conditions de travail. **FO** demande que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour des tous les CHSCT de notre ministère.

■ **Projet de directive ministérielle sur la prévention des risques liés aux travaux en hauteur**

Suite à la campagne thématique de l'inspection du travail dans les armées conduite en 2019 et 2020 sur les chutes de hauteur, l'inspection du travail a recommandé l'élaboration d'une directive ministérielle destinée à rappeler les obligations réglementaires du chef d'organisme et les mesures de maîtrise de ce risque afin d'améliorer sa prise en compte au niveau local.

Si **FO** considère cette circulaire nécessaire, force est de constater que sur le terrain cette application sera fonction des budgets qui seront mis en œuvre, tant pour la formation, pour le maintien en condition, pour les investissements futurs. Sur ce dernier point, l'administration n'a pas souhaité répondre à notre sollicitation.

Vote : 7 pour (CFDT-UNSA-CGT), 3 abstentions (FO).



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



■ **Projet d'arrêté relatif aux mesures de prévention des risques professionnels lors de l'utilisation de produits chimiques toxiques figurant au tableau 1 de la Convention de Paris du 13 janvier 1993**

Modification sur la forme de trois articles pour donner suite à la consultation de l'inspection du travail, qui a été appelée à donner son expertise. Ces modifications visent à préciser le rôle du chef d'établissement en la matière, la rédaction précédente pouvant porter à confusion et génératrice d'interprétation contraire en cas de mise en application de l'arrêté.

Vote : 8 pour (CFDT, FO, CGT) 2 contre (UNSA).

■ **Suivi du plan d'action à la suite des recommandations du rapport d'audit PMRE 2021 du CGA**

Sujet attendu de la commission centrale de prévention où l'inspection du personnel civil et l'Etat-major des armées (EMA) ont fait un bilan d'étape.

Dans son état des lieux, l'inspection du personnel civil porte plusieurs constats, dont notamment de nombreux travaux relatifs au recentrage des fonctions d'expertises et aux fonctions intermédiaires qui sont en cours.

FO s'est étonnée de n'avoir aucune remontée de terrain sur ces deux points, tant dans les CHSCT que dans des instances formelles. La Présidente a demandé une présentation des principaux travaux lors de la prochaine CCP.

L'EMA est ensuite intervenu concernant l'expérimentation mise en place dans 5 emprises à vocation tertiaire.

Les enseignements tirés sont à géométrie variable selon les emprises, puisqu'en final on ne peut en tirer une modélisation unique. Cependant, l'expérimentation met en exergue une meilleure implication et une meilleure connaissance de tous les préventeurs de l'emprise. Une légitimité est avérée sur toutes les activités au sein de l'emprise en termes de coordination

d'activité. Les intervenants de terrain ont mis en exergue la volonté de ne pas voir leur transfert d'activité au sein de leur chaîne hiérarchique d'emploi, et de conserver leur lien de subordination à l'employeur, position que soutient **FO**. De plus, ils ont porté le constat que cette expérimentation nécessite d'être rallongée, faute d'avoir pu en aborder tous les pourtours.

Pour **FO**, il s'agit de conduire l'expérimentation jusqu'au bout et n'en déplaie aux coucous qui voulaient faire cesser l'expérimentation sine die. Notre organisation syndicale a été très sensible à l'argumentaire des acteurs de terrain et a considéré qu'il fallait respecter cette demande pour les emprises qui souhaitent continuer l'expérimentation.

■ **Projet de décret modifiant le décret n° 2012-422 relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense**

Ce décret réécrit la politique santé sécurité au travail. Bien qu'un énorme travail de concertation ait été conduit par la DRH-MD sur ce point lors des groupes de travail auxquels nous avons participé activement, **FO** est intervenue en séance, notamment pour alerter l'administration des conséquences de la diminution des réunions des formations spécialisées, puisque certains futurs présidents sont déjà dans la perspective d'une application à minima des réunions. Parler de la santé sécurité au travail une fois par an, cela nous irrite un peu. De même, plusieurs articles pour favoriser la mutualisation de personnels nous ont laissé sur notre faim du fait des réponses évasives amenées par l'administration. **FO** sera très vigilante sur les dispositions qui seront prévues par l'arrêté à venir.

Pour clore ce point, pour **FO** il ne peut y avoir de régression dans la conduite des politiques de santé sécurité au travail.

Vote : 6 contre (CGT-FO) 6 pour (CFDT-UNSA).

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



■ **Projet d'arrêté portant détermination des missions de secours et de sécurité des personnes et des biens incompatibles avec l'exercice du droit de retrait du personnel civil du ministère des armées**

Cet arrêté vise à réduire des libertés fondamentales pour certaines catégories de personnels, notamment des démineurs et des pompiers. Le projet vise à les priver d'un droit de retrait et il n'appartient pas à **FO** d'être cogestionnaire de cette limitation de droit.

Vote : 5 pour (CFDT-UNSA), 5 contre (CGT-FO).

■ **Point d'information covid-19**

Le taux d'incidence lié à une circulation plus active du virus de la COVID-19 est en nette augmentation au niveau national. Si les nouvelles hospitalisations et admissions dans les services d'urgence sont en hausse, le nombre de décès lui est en constance diminution. L'administration rappelle à cette occasion qu'il appartient au chef d'organisme, en regard avec l'évaluation des risques professionnels, en l'absence de directives gouvernementales ou ministérielles, de décider de rendre à nouveau obligatoire le port du masque ou des mesures de distanciation pour les agents relevant de son autorité. Il est rappelé aussi la nécessité de respecter les gestes barrières.

■ **Processus de financement de la prévention**

Sujet particulièrement d'actualité et porté par FO dans sa déclaration liminaire. L'EMA nous a fait l'article sur la théorie de construction budgétaire, sans avancer aucun chiffre.

Rappelant notre argumentaire de déclaration liminaire, nous avons confirmation qu'à budget constant il faudra reprioriser au détriment du maintien en condition des infrastructures.

Cependant, eu égard à l'argumentaire de **FO**, la Présidente demande la tenue d'une réunion tripartite entre la SGA, l'EMA et le

CICOS concernant la répartition budgétaire

■ **Questions diverses**

Bilan de l'audit conduit par le FIPHFP au sein du ministère des armées :

Selon l'administration, l'audit conduit par la caisse des dépôts et consignations n'a pas relevé d'écart dans la gestion des fonds handicap de notre ministère. **FO** ne peut que s'en réjouir.

En complément, la DNH informe que les demandes d'aménagement au profit des agents handicapés inférieures à 200€ seraient compensées par les crédits handicap. Si dans un premier temps **FO** s'est réjouie de cette annonce (revendication **FO** depuis sa mise en place), il apparaîtrait que l'affirmation faite en séance ne serait pas si claire qu'on nous l'a annoncé. Affaire donc à suivre.

Antépénultième commission centrale de prévention dans sa forme actuelle : grâce à la persévérance de notre organisation syndicale, l'administration s'est engagée à organiser une rencontre budgétaire tripartite avec le CICOS et l'EMA. S'agissant de la directive CASTEX sur le terrain les organisations syndicales devraient être associées à la réflexion sur le chantier des économies dont les travaux de projection sont en cours. S'agissant de la filière PMRE, on avance à petits pas, les préventeurs concernés par l'expérience de mutualisation ont fait savoir qu'ils souhaitent continuer l'expérience : FO DEFENSE a entendu et déclaré être favorable à cette poursuite, ce qui ne nous empêche pas de garder notre indépendance future sur ce sujet.

Le 8 juillet 2022

Vos représentants FO à la CCP :

Michel Favre
 Philippe Massé
 Anne Pollet
 Mateo Romero de Avila
 Cyrille Pécharman
 Aurélien Souty

**ÉLECTIONS
 PROFESSIONNELLES**
 du 1^{er} au 8 décembre 2022



du 30 juin 2022

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Alors que se profilent les vacances d'été pour certains, les nuages noirs de la colère continuent de s'amonceler pour les personnels de notre département ministériel : l'inflation continue de galoper, les prix augmentent et le point d'indice lui reste presque gelé. Par ailleurs, nous apprenons au fil de l'eau qu'une étude a été diligentée par l'EMA sur l'application de la directive CASTEX sur les économies d'énergies. Chemin faisant, **FO Défense** note que, dans certains établissements, le dialogue social est refusé ! **FO Défense** dénonce ici la conduite du CFA de l'état-major de défense de la zone nord-ouest qui, en dépit de toutes les alertes concernant l'absence de négociation sur son règlement intérieur, persiste dans son mutisme et dans sa volonté de passer ce dernier en force !

Nous vous demandons solennellement une intervention pour que la réglementation soit appliquée. Il ne doit pas y avoir de zone de non droit dans ce ministère !!!

Nous sommes ici aujourd'hui pour assister à la présentation du compte rendu des expérimentations conduites dans le cadre du rapport Beaudroit. Eu égard à l'apprentissage des mathématiques modernes, **FO Défense** note que la fonction santé sécurité au travail n'est ni bijective, ni injective et encore moins surjective, quant à la correspondance biunivoque, nous avons du mal à la voir...

FO Défense s'interroge sur le nombre d'ETP mobilisés pour en arriver là tout en sachant que la principale accusée est l'organisation de notre ministère. Effectivement d'études en audit, d'audit en études, après au moins 15 ans de travaux, on apprend qu'il va être impossible d'avoir une modélisation uniforme de la filière. A ce niveau de la recherche de méthode, **FO Défense** peut vous suggérer de proposer un scénario des menaces et des conflictualités dont la filière Prévention serait la guest star auprès de la Red Team Défense.

En préambule, nous évoquons une étude conduite par l'EMA dans le cadre des directives CASTEX sur les économies d'énergie. On nous dit sur le terrain que les effets d'éventuelles mesures visant à faire des réductions de budgets pourraient conduire à généraliser le télétravail en cas de période grand froid, voire de diminuer la température dans les bureaux, on a même entendu parler d'un plan canadien (pull moufles et Cie). Pour **FO Défense**, il n'y a pas de fumée sans feu et nous attendons une réponse concernant cette étude puisqu'elle impacte logiquement la santé sécurité au travail.

Dans cette hypothèse, l'agent public, dont le point d'indice est presque gelé, doit contribuer à payer les défaillances de l'Etat pour l'approvisionnement de chauffage, de papier, l'utilisation de ses moyens informatiques, l'achat de ses fournitures de bureau. Les agents de la fonction publique ne sont pas les auto entrepreneurs de l'Etat, qu'on se le dise...

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com



Les questions budgétaires se posent aussi puisqu'à l'heure actuelle les crédits du budget P178 sont gelés et qu'il est envisagé de réaliser les CVPO sur d'autres lignes budgétaires au détriment du maintien en condition de nos infrastructures trop vieillissantes. Il faut se donner les moyens de préserver nos bâtis, directement liés à nos conditions de travail.

Si les obligations réglementaires ne peuvent être réalisées, la responsabilité de l'employeur va être engagée !!!

Cet impact de diminution de crédit engendre aussi des problématiques notamment sur la mise en œuvre et le renouvellement des habilitations des personnels, **FO Défense** vous avait alerté sur ce point il y a quelque temps, tant sur le manque de crédit que sur l'interministérialisation des formations. L'équation est simple : plus d'habilitation, plus de travaux en hauteur, plus de maintenance électrique...

Autre sujet, l'UGAP va changer de banque, jusqu'ici rien de bien grave, tant qu'elle n'est pas exclue du système SWIFT. Sauf qu'à compter du 23 septembre prochain, on annonce une interruption des flux financiers et de potentielles ruptures d'approvisionnements. On pourrait en rire, mais ce qui est annoncé, c'est une impossibilité de réaliser des commandes le temps de la mise en route de la solution carte achat entre la BNPP et la nouvelle banque de l'UGAP. Eh oui, le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous en ces temps de retour de vague de COVID, de la variole du singe, faudra-t-il encore que les agents publics mettent la main à la poche pour payer leurs EPI dans les mois à venir ?!

Autre point de constat, les aménagements de postes : on va finir par croire qu'il faut relever de la sphère du plan handicap pour que l'on puisse financer des aménagements de postes, et encore si le banquier de l'UGAP retrouve ses codes...

Nonobstant le côté financier et si l'on tient compte des paramètres suivants : vieillissement de la population, dégradations des conditions de travail, augmentation des T.M.S. des maladies professionnelles, on constate qu'un mauvais aménagement de poste, c'est à plus ou moins long terme, une source d'arrêt de travail. Ceci dit, pendant que l'agent est absent, la charge de travail tombe sur ses collègues donc générateur de RPS (la mission ne change pas). Par ailleurs, quand l'agent malade est en arrêt de travail, il bénéficie des prestations de sécurité sociale, c'est une économie pour le budget de l'Etat et pour notre département ministériel. Ce raisonnement devient quelque part insupportable. Pour **FO Défense**, l'épanouissement des agents sur leur poste de travail doit être autre chose que tendinite, RPS, troubles musculo squelettique... Pour **FO Défense**, un plan « marshall » s'impose.

Mais force est de constater que l'argent est le nerf de la guerre et pour faire la guerre, il faut du soutien et de bonnes conditions de travail pour tous les agents. Or, chaque jour la situation se dégrade. Va-t-il falloir que le ministre des Armées aille faire la quête ou joue à l'Euro millions pour que l'on voit la situation santé sécurité au travail faire l'objet d'une réelle prise en compte ?!

Comme à son habitude **FO Défense** interviendra en séance.

Merci de votre écoute.

Le 30 juin 2022

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022

